



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°149

30 Octobre 2020

Pour consulter l'agenda : [cliquez ici](#)

RETOUR AU CONFINEMENT : ACTE II

Pour les établissements habilités à l'aide sociale et pas encore en CPOM, vous devez envoyer d'ici demain votre BP 2021 au Département.

La réglementation prévoit pour tous les Ehpad le décalage de l'envoi de l'annexe activité au 31 janvier 2021, cependant soyez vigilant certains départements la demande au 31/10/2020 !

Réflexions (nouvelle rubrique)

- **BP 2021 : Réflexions cruciales suite**

Nous en avons parlé lors du dernier agenda, [le décret](#) concernant la prime de précarité de 10% (salaire brut) pour les contractuels **vient de sortir**. Le problème, c'est que celui-ci a été édité dimanche dernier, alors que la plupart des budgets avaient été votés ou finis.

Rappelons que selon un rapport de la Cour des comptes publié en septembre, les contractuels représentent **31,2%** des effectifs physiques des EHPAD publics et 39,5% des effectifs physiques des autres ESMS.

Entre l'instauration de la prime grand âge pour tous les secteurs, la prime de précarité dans la fonction publique, l'augmentation des salaires annoncés provenant des Accords de Ségur, il va falloir que nos partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental) communiquent au plus vite pour rassurer les EHPAD.

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Une rallonge financière pour les EHPAD...**

Une enveloppe de 2,4 milliards d'euros supplémentaires sera allouée en 2020 aux ESMS. La mesure a été votée dans le cadre du PLFSS pour 2021 examiné à l'Assemblée nationale. Pour faire face à la 2e vague épidémique de Covid-19, l'Ondam pour 2020 va être augmenté de 2,4 milliards d'euros (Md €). Annoncée le 20 octobre en ouverture de l'examen du projet de loi de

financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, cette rallonge a été votée, le 21 octobre. Cette enveloppe doit financer certaines mesures annoncées par le Premier ministre à savoir «la survalorisation des heures supplémentaires des professionnels, l'indemnisation des jours de congé non pris» mais aussi «les dispositions pour accompagner les ARS et les établissements dans la mobilisation des ressources humaines, afin de répondre aux besoins de la gestion de crise» ,

Ainsi 355 millions d'euros (M €) seront versés pour avancer la mise en œuvre de la deuxième tranche de revalorisation socle du Ségur au 1er décembre 2020 pour les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), en lieu et place du 1er mars 2021 (**rappelons qu'à aujourd'hui, seul le décret concernant la fonction publique hospitalière est paru**).

Ensuite, 1,9 Md € visent à augmenter les moyens des établissements médico-sociaux et des établissements de santé dans le contexte d'épidémie, «ce qui va permettre de constituer une provision pour compenser les surcoûts concernés ils font face, mais aussi de majorer de 50% l'indemnisation des heures supplémentaires jusqu'à la fin de l'année, et d'indemniser les congés non pris ».

Concernant la prise en charge des surcoûts pour les structures, Olivier Véran a précisé, le 20 octobre, s'engager à prendre en charge «la couverture des surcoûts liés à la crise sanitaire dans les établissements médico-sociaux tarifés par l'assurance maladie et, demain, par la branche autonomie, notamment les Ehpad ».

Enfin, 100 millions d'euros seront à la main des ARS pour organiser la gestion des ressources humaines «en termes de gestion des plates-formes, de financement des gardes d'enfants et de logement et de financement des renforts».

Un autre amendement gouvernemental (n ° 2719), adopté le 21 octobre, a pour objet de majorer de 120 millions d'euros les concours versés par la CNSA aux départements en 2021 afin de couvrir une partie du coût de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Cette majoration de recettes s'inscrit en cohérence avec le dernier budget rectificatif de l'année 2020 adopté par le Conseil de la CNSA qui retrace les montants définitifs des concours de l'APA et de la PCH, récemment consolidés sur la base de données remontées par les départements. Elle contribue notamment au financement de la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile pour les personnes les moins autonomes et à la diminution de la participation financière des bénéficiaires dont le plan d'aides est important.

- **Oui mais un PLFSS 2021 sous le feu des critiques**

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, examiné à l'Assemblée nationale depuis le 20 octobre, est sujet à de vives critiques de la part des acteurs du social et du médico-social. Alors que la FHF le considère comme un texte «illisible qui ne semble pas tenir ses promesses» , l'Uniopss juge, pour sa part, qu'il «ne répond que partiellement à la crise de notre système de protection sociale » et contient de « nombreuses impasses ». Principale critique, la trop faible progression de l'Ondam médico-social. En dehors des mesures nouvelles qui soit aux engagements pris dans le cadre du Ségur de la santé (revalorisation des rémunérations des personnels des Ehpad et soutien à l'investissement dans le médico-social), soit à des mesures antérieures (convergence tarifaire dans le secteur personnes âgées, plans nationaux pour le secteur du handicap), «l'Ondam n'est construit que sur un taux d'actualisation de 0,8%», calcule la FHF, pour qui ce PLFSS pour 2021 «N'amorce pas la dynamique attendue en matière de croissance progressive des ressources affectées à l'autonomie». Quant aux crédits fléchés vers la 5e branche, les acteurs jugent l'unanimité qu'ils ne sont pas à la hauteur des enjeux. La FHF rappelle en particulier que «la réaffectation, en 2024 seulement, à la CNSA d'une fraction de CSG (0,15 point soit 2,3 Md €) (...) est une perspective beaucoup trop lointaine ».

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Pour pallier la pénurie de personnel, un diplôme en trois mois pour travailler en Ehpad**

Alors que la deuxième vague de coronavirus frappe la France, de nombreux Ehpads peinent à recruter du personnel. A Toulouse, un dispositif de formation rapide est expérimenté **pour qu'en 3 mois**, un diplôme soit délivré afin de répondre à cette pénurie de main d'œuvre dans les EHPAD. D'après Martine DANES, déléguée régionale du Synerpa, "On sent une fatigue des équipes, donc elles sont peut-être plus souvent en arrêt maladie..., et donc on a besoin de remplaçants. Et c'est souvent là que ça coince." Car les candidats sont rares.

Martine Danes l'a constaté : les formations sont trop généralistes, puisque les AS peuvent travailler aussi bien à l'hôpital qu'en Ehpad. Alors pour trouver plus vite des gens mieux formés, elle a mis en place avec Pôle emploi et la Croix rouge une nouvelle formation.

"Très vite, on peut former une personne et lui donner un bagage". D'où la création de ce diplôme. "On a mis sur pied une formation qui s'appelle 'l'accompagnant en gérontologie'. En 3 mois, elle permet à une personne, avec des temps de stage et des temps de cours, d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer en Ehpad en toute sécurité", précise Martine Danes. "Peut-être qu'après, cette personne évoluera vers aide-soignante ou un autre métier du soin, mais en tout cas, très vite, on peut la former et lui donner un bagage." Une première promo est sortie l'an dernier, dont 90% est aujourd'hui en activité. Une autre est actuellement en formation, et c'est à la fin de l'année que l'expérimentation devrait déboucher sur la certification de ce diplôme.

- **Appel à projet ARS Hauts-de-France : Création de 8 Equipes Spécialisées de prévention inter-EHPAD**

Le plan prévention 2018-2022 et la feuille de route grand âge, autonomie ciblent le développement d'actions en matière d'activité physique adaptée, de diététique, de prévention des chutes. Dans ce cadre, l'ARS poursuit le développement des équipes spécialisées territorialisées intervenant en EHPAD. Ces équipes pluridisciplinaires viendront en appui des professionnels afin d'amplifier les pratiques de prévention et promotion de la santé. Le présent appel à candidature vise la création de 8 Equipes Spécialisées de prévention inter-EHPAD (ESPrévE). Les modalités de candidature sont spécifiées dans l'avis d'appel à projet et dans le cahier des charges annexés au présent appel. Un dossier de candidature est prévu à cet effet.

Remontez-moi les gestes envers les ESSMS que vos financeurs ou partenaires ont pu faire sur cette période de COVID.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **ANAP : Transformation de l'EHPAD - S'adapter aux nouveaux besoins des personnes âgées**

Ce [guide](#) a pour objectif d'identifier des pratiques remarquables d'évolution de l'offre et de l'organisation en EHPAD, à partir d'une sélection d'expériences réussies.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Liens intergénérationnels : une autre approche**

Dans la série-documentaire [Une vie d'écart](#) (qui compte 4 épisodes), une dizaine d'enfants de maternelle rendent visite quotidiennement à des résidents d'un Ehpad, afin d'échanger et de faire des activités avec eux. Le tout, sous l'œil d'experts – gériatre, pédiatre et psychologue – réalisant des tests avant et après l'expérience, pour mesurer l'impact de ce lien intergénérationnel, sur les seniors comme sur les enfants. Et on le voit bien à travers Une vie d'écart, les visages des résidents de l'Ehpad s'illuminent au contact des enfants : « Les résidents ont trouvé beaucoup de réconfort et un réel plaisir à rencontrer les enfants, même s'ils n'étaient pas tous convaincus à l'origine du projet. S'il y a eu un peu de réserve au départ, les barrières sont très vite tombées, parce qu'à 4-5 ans, on est dans la construction du lien social, on a aucun filtre, aucun code, aucun tabou, on va vers l'autre spontanément, même physiquement. Les enfants les touchent, les embrassent, les caressent, des attentions qui manquent beaucoup aux personnes âgées au quotidien. Nous, adultes, on n'ose pas trop toucher l'infirmité, la vieillesse, la peau qui flétrit... Ils posent des questions que nous n'osons pas non plus poser aux personnes âgées, du type : 'Pourquoi t'es pas encore mort ?' Cela ne dérange pas les résidents, bien au contraire. Ce sont des sujets qui font partie de leur vie, donc ce n'est plus un tabou pour eux. Ils sont contents de parler de ça avec les enfants, et d'apporter leur expérience. ».

Les enfants aussi évoluent énormément. Ces changements sont constatés par la pédiatre qui supervise l'expérience, par les parents, mais aussi par la maîtresse qui est là tous les jours, et qui note des changements de comportement en classe également. Il y a des enfants très turbulents, très dissipés, qui finissent par se canaliser et devenir plus calme. Ils font beaucoup plus attention aux autres. Et, inversement, il y a des enfants qui sont très en retrait, très timide de base qui finissent par s'ouvrir davantage grâce à cette expérience. Ils s'épanouissent au contact des résidents de l'Ehpad, ils prennent confiance en eux et s'affirment davantage dans le groupe. Cela signifie que chaque génération apporte à l'autre, c'est indéniable. »

Alors y 'a plus qu'à ! enfin bientôt peut être.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **ESMS : les professionnels de retour de congés soumis à des tests antigéniques**

Les professionnels au contact de personnes âgées ou handicapées pouvant développer une forme grave de Covid-19, qui rentrent de congés ou qui se sont exposés à des situations à risques (réunions familiales, déplacements interrégionaux...), devront bénéficier d'un test antigénique (avec un résultat rendu en moins d'une demi-heure), indique le ministère des Solidarités et de la Santé. Sont concernés en priorité les personnels Ehpad ainsi que, « dans la mesure du possible », les structures pour personnes handicapées à risque de forme grave. Pour les résidences autonomie et autres établissements financés par les conseils départementaux, l'accès à ces tests sera possible « ultérieurement, à compter de la mise en place du circuit d'approvisionnement de droit commun ». Ces tests devraient également concerner les équipes des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad).

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Clin d'œil à une idée originale :**

À Salles sur Cérou, l'Ehpad Le Coustil rouvre ses portes. Vidé de ses résidents, il va de nouveau ouvrir pour accueillir des personnes âgées atteintes du Covid. L'idée est d'éviter d'isoler les personnes contaminées et leur permettre de garder une vie sociale.

Pour préserver le lien social, après les difficultés des mois passés, Guillaume Marzocchi, directeur des Ehpad de Cordes-sur-Ciel et Monestiès, et qui gère s'établissent le Coustil

à Salles sur Cérrou, a choisi de le transformer pour accueillir des résidents d'Ehpad, atteint du Covid. "J'avais vu que beaucoup de gens réclamaient ce genre de structure, mais que ça n'existait pas. L'idée, plutôt que d'être confiné dans sa chambre en Ehpad lorsque l'on est atteint du Covid-19, c'est d'être confiné au sein de cette structure, et d'avoir un peu plus d'espace, être en présence d'autres malades et de ne pas rester seul dans sa chambre", explique le directeur. Abderrahim Hammou-Kaddour, délégué départemental de l'Agence régionale de santé (ARS), a salué le projet. "C'est une belle expérimentation, la première de la région, et à ma connaissance en France. Nous nous sommes tous activement battus pour cette structure, pour obtenir les financements. Nous allons être scrutés par la région et au-delà, il faut que cette unité marche".

"Ce que l'on offre ici, c'est une chambre de 200m²", plaisante Guillaume Marzocchi. Une fois ouverte, cette unité pourra recevoir, dans un premier temps, entre 8 et 12 personnes. "On pourra décharger les Ehpad du département et faire en sorte que le virus ne se propage pas chez eux. L'idée est d'avoir des personnes asymptomatiques, ou peu symptomatiques.". Du fait de sa position géographique, au nord du département et isolé, avec une offre de soin et de médecin limitée, le choix a été fait de prendre des patients peu atteints. "Après un mois, nous allons faire un premier bilan, et nous espérons rapidement monter en capacité d'accueil. Pour l'instant, cette structure est ouverte pour 3 mois". *(source La dépêche du Midi du 05/10/2020).*

- **Réforme de l'Aide sociale à l'hébergement dans les Ehpad à l'étude:**

Prestation octroyée après mise à contribution financière des obligés alimentaires et récupérée sur la succession au décès de son bénéficiaire, l'aide sociale à l'hébergement est vivement critiquée. Constat : Près de 3 résidents sur 4 ne recourent pas à l'aide sociale à l'hébergement (ASH), bien que leurs revenus ne leur permettent pas de financer leurs frais de séjour en établissement. Sur ce constat, le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), [dans un rapport](#) de juillet 2020 propose différents scénarios de réforme visant à aménager, assouplir ou supprimer la mise en œuvre de l'obligation alimentaire et du recours en récupération ».

- 1) la suppression totale du principe de subsidiarité et du recours en récupération;
- 2) la suppression de la mise en œuvre de l'obligation alimentaire avec le maintien du recours en récupération (dans cette option, «les enfants ne devraient concerner qu'au décès de leur parent et dans la limite de l'actif successoral net») ou l'inverse;

- 3) la mise en place d'un bouclier , dispositif consistant, d'une part, à supprimer l'obligation alimentaire au terme de quelques années et, d'autre part, de ne pas faire jouer la récupération sur succession que sur les sommes « avancées » par l'ASH sur ces années;

- 4) l'aménagement des règles de mise en œuvre de l'ASH, par exemple en instituant un plancher de récupération «pour que même les plus modestes des bénéficiaires de l'ASH puissent léguer un petit héritage à leurs enfants» ou en instaurant un barème national opposable à tous les départements pour harmoniser leurs pratiques.

Le rapport propose également deux alternatives à l'évolution de l'ASH: d'une part, attribuer à tous les résidents une aide monétaire (forfaitaire ou diminuant avec le revenu) et, d'autre part, diminuer «la charge qui pèse sur les résidents par un reclassement des frais de fonctionnement des Ehpad entre les sections soins / dépendance / hébergement » .

A suivre

AGENDA NATIONAL

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

Durant la période de confinement, ces rubriques ne seront plus renseignées sauf évènements qui permettra de contourner les restrictions de manière règlementaire.

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou de vous inscrire directement sur le [site internet](http://cyrildechegne.fr).